



Centre Communal d'Action Sociale
Saint-Denis-de-l'Hôtel

DES SERVICES

POUR TOUS LES DIONYSIENS

CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE

Saint-Denis-de-l'Hôtel



2^{ème} édition



L' EDITO

Chères Dionysiennes, Chers Dionysiens,

Nous sommes ravis de vous remettre ce second livret proposé par le CCAS. Initié en 2022 celui-ci saura une nouvelle fois vous accompagner dans toutes vos démarches et recherches avec encore plus d'informations et de contacts.

Ce nouveau livret est le lien avec votre CCAS, votre annuaire santé, administratif, il vous propose un choix d'orientation multiples vers les différents organismes publics. Il a pour objectif d'informer et d'accompagner tous les Dionysiens et Dionysiennes, de toutes générations.

Une telle démarche ne serait pas possible sans l'implication constante de notre service CCAS et de ces élus municipaux et Dionysiens que je tiens particulièrement à remercier. Ils œuvrent, chaque jour, à améliorer le quotidien de bon nombre d'entre nous.

Attentive au bien-être de ses habitants, notre commune est fière d'apporter son soutien indéfectible à une structure qui symbolise, au niveau local, une valeur capitale : la solidarité et qui applique au quotidien notre devise : **Être aux Services de Tous pour Le Meilleur de Chacun.**

Bien amicalement à tous,

Arnauld Martin



ARNAULD MARTIN
MAIRE DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL
PRÉSIDENT DU CCAS



APPOLINE ROBLIN
ADJOINTE AU MAIRE
AUX AFFAIRES SOCIALES
VICE PRÉSIDENTE DU CCAS



LE MOT DE LA CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE

La délégation « Vie Sénioriale » est un atout pour notre commune.

Mon rôle est de mettre en place le projet politique de notre mandat et de proposer au cours de l'année des animations, des réunions d'informations et des festivités à destination de nos aînés.

Les points forts vous sont présentés dans ce livret, rubrique « se divertir ».

Le bien-être et la qualité de vie de nos Séniors sont les préoccupations croissantes d'inclusion pour notre politique locale.

Notre souhait est de donner une place importante à nos aînés, de favoriser le lien et le partage avec nos jeunes.



CAROLE JOULIN
CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE
À LA VIE SENIORIALE

Des services pour tous les Dionysiens • Centre Communal d'Action Sociale

30 avenue du stade • 02 38 46 83 49 • relais-social@ville-saintdenisdelhotel.fr
www.saintdenisdelhotel.fr

- Responsable de publication : Arnauld MARTIN, Maire de Saint-Denis-de-l'Hôtel
- Rédaction : Marjolaine CAVOIZY • Mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel
- Conception : Lucie LELOT NORTE • Mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel
- Crédits photos : Mairie de Saint-Denis de l'Hôtel, Adobe Stock, Freepik
- Impression : SIC Imprimerie - Sigloy

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Président • **M. Arnauld MARTIN**, Maire

Vice-Présidente • **Mme Appoline ROBLIN**, Adjointe aux Affaires Sociales
Conseillère Municipale Déléguée à la Commission Sénioriale • **Mme Carole JOULIN**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Bernadette BRUANDET

Frédérique CARO

François DURIN

Séverine DESCHAMPS

Patrick RAGU

Fabrice PITON

MEMBRES EXTERIEURS

Chantal DARDENNES

Nelly BENEDET

Annie DESNOUS

Sylvie GRAVOUILLE

Evelyne CONSTANTIN

Morgane LAMANTHE

Florence DELALOY

Christine LUBINEAU



LES COORDONNÉES DU CCAS

Centre Communal d'Action Sociale :

Annexe Mairie

30 Avenue du Stade

45550 SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL

Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi : 8h30 - 12h / 14h- 17h

Mardi, jeudi : 8h30 - 12h / sur rendez-vous

Vendredi : 8h30 - 12h

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

02 38 46 83 49

07 57 46 19 44

relais-social@ville-saintdenisdelhotel.fr



MARJOLAINE CAVOIZY
DIRECTRICE
DU RELAIS SOCIAL

« Forte de mon expérience, j'agis pour accompagner, construire et faire vivre des projets pour les Dionysiens. Je reste attentive et disponible pour vous recevoir et traiter vos demandes sur rendez-vous.

Le CCAS est un lieu de proximité où je vous reçois, vous renseigne, vous accompagne dans vos démarches et vous guide vers des professionnels et les organismes compétents. Mon métier n'appartient pas qu'à l'aide sociale, je suis à votre écoute pour les moments joyeux comme ennuyeux. Je suis une source d'information et de conseil. Je suis une généraliste, et non une spécialiste. C'est pourquoi, je me suis entourée de plusieurs partenaires que vous allez pouvoir découvrir dans ce guide. Alors n'hésitez pas à pousser la porte de l'annexe. Du plus jeunes, aux adolescents, aux jeunes adultes, aux familles, aux couples, aux individuels

et jusqu'aux seniors, tout le monde peut venir poser des questions, se renseigner ou demander de l'aide.

Je ne sais pas tout, mais je prendrai le temps de vous écouter et de vous orienter vers le bon organisme, le bon interlocuteur.

Afin de faciliter votre démarche, et de vous permettre d'accéder à vos droits légitimes, il est indispensable de nous rencontrer physiquement. Aussi, je reste à votre disposition, ainsi que Monsieur le Maire ou notre adjointe aux affaires sociales, solidarité et vie senioriale. Nous sommes avant tout, des personnes dont le parcours (professionnel, familial, associatif) nous permet d'appréhender votre situation avec toute l'attention que vous attendez. »

LES MISSIONS DU CCAS

Le **CCAS** est l'interlocuteur privilégié pour vos demandes. C'est un lieu de proximité où l'agent et l'élue aux affaires sociales, vous reçoivent, vous renseignent, vous accompagnent dans vos démarches et vous guident vers les professionnels compétents.

AIDES FINANCIÈRES

Le Conseil d'Administration traitera toutes les demandes d'aides financières ou alimentaires destinées aux Dionysiens en fonction de leur situation. Il est nécessaire, pour bénéficier de ces aides, de prendre rendez vous avec l'agent du CCAS pour constituer un dossier, qui sera ensuite étudié en commission d'aide sociale de façon anonyme.

L'aide sociale facultative a pour

but d'apporter un soutien aux familles ou aux personnes habitant la commune et rencontrant des difficultés financières passagères (paiement de factures afférentes au fonctionnement du logement, aides pour les enfants...). Ce travail d'écoute, d'accompagnement se fait en lien avec les travailleurs sociaux des différentes institutions.

L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF

Le CCAS vous aide à constituer vos dossiers administratifs. Il participe à l'instruction de ces dossiers et en particulier ceux de l'aide sociale et les transmet aux institutions concernées.

LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

La demande de logement social en ligne :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Le CCAS est un guichet enregistreur de la demande de logement afin d'obtenir un numéro d'enregistrement unique. Les logements sociaux sont réservés aux personnes dont les ressources n'excèdent pas un plafond, variable en fonction du nombre des personnes vivant dans le foyer.

L'AIDE SOCIALE OBLIGATOIRE

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'État ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision.

- Dossier de prise en charge d'hébergement en EHPAD ou en foyer de vie.
- Domiciliation (elle ouvre la possibilité aux personnes qui ne peuvent pas déclarer de domicile ou d'adresse d'accéder à des droits, prestations et de recevoir du courrier).
- Dossier d'obligation alimentaire.
- Dossier ASPA (Allocation de Solidarité pour les Personnes Âgées).

LES JARDINS FAMILIAUX DES BELLEBATS

Les jardins familiaux sont des parcelles de terrain mises à la disposition des Dionysiens par le CCAS. Ces parcelles sont affectées à la **culture potagère** et sont destinées à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires en procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire.

Aujourd'hui, ils bénéficient d'un regain d'intérêt en contribuant à créer à proximité des villes des « oasis de verdure » qui sont utiles face à la menace du **réchauffement climatique**. Ils répondent aussi aux préoccupations actuelles de produire localement des légumes par des catégories de population à faibles revenus et participent à créer du « lien social » dans les zones urbanisées.

La gestion est déléguée à une association dionysienne.

LE BUS ESPACE SERVICES PUBLICS ITINÉRANTS SUR LA COMMUNE

Dans notre commune, un accompagnement gratuit à la réalisation de **vos démarches dématérialisées**, et à l'accès aux services publics vous est proposé.

Les services en visiophonie :

- CAF du Loiret
- CARSAT Centre Val de Loire
- CPAM du Loiret
- Agence départementale d'information logement -Espace Conseils FAIRE,
- Maison de Justice et du droit
- DGFIP



POUR LA JEUNESSE

LA BOURSE AU PERMIS

Le **permis de conduire** nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans. C'est pourquoi avec l'auto-école C' Permis de St Denis de l'Hôtel, une convention a été passée. Dès lors que celui-ci a obtenu son code de la route, le jeune vient constituer un dossier et après passage en Commission d'aide sociale, celui-ci se verra attribuer 300€ directement versés à l'auto-école contre 30 heures de travail dans les services de la commune suivant ses compétences.

LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif « argent de poche » consiste à proposer aux jeunes résidents sur la commune de Saint-Denis-de-l'Hôtel, de 15 à 18 ans, la réalisation de **missions encadrées et indemnisées**, sur le territoire de la commune.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Rendre les jeunes « acteurs sur leur commune »,
- Valoriser l'engagement des jeunes et leur participation à la vie de la commune,
- Les sensibiliser au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services communaux,
- Trouver un « petit boulot » à un âge où les propositions sont rares,
- Participer à la lutte contre l'inactivité,
- Découvrir le travail en équipe.

Ce dispositif s'applique dans les conditions suivantes :

- Signature d'un contrat de participation à des travaux simples d'ordre technique pour le compte de la commune,
- Interventions des jeunes candidats sur un créneau de 3h30 par jour en matinée ou en après-midi incluant 30mn de pause, avec une limite de 10 missions par candidat annuellement,
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de 3h, versé à l'issue de la réalisation du travail convenu,
- Encadrement assuré par les agents communaux.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

J'ai entre 15 et 18 ans

J'effectue une mission

Je gagne 15€

Se renseigner et s'inscrire :

02.38.46.83.49
relais-social@ville-saintdenisdelhotel.fr
30 avenue du stade 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel



POUR LES SÉNIORS

Quelles aides et quel soutien du CCAS aux personnes âgées ?

Les missions principales du CCAS sont **d'accompagner les personnes âgées** dans leur perte d'autonomie en proposant divers services d'aide à domicile, de prévention et d'animation, mais aussi un lieu d'écoute et de conseil

L'AIDE MÉNAGÈRE

Les personnes âgées en perte d'autonomie rencontrant des difficultés à effectuer l'entretien de leur habitation, ainsi que d'autres gestes du quotidien comme les courses, la toilette ou la cuisine, peuvent demander une aide-ménagère à domicile. Cette aide du département est accordée sous conditions d'âge et de ressources.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Les personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie peuvent faire une demande d'APA. Cette aide financière, versée par le Conseil départemental, sert à payer certaines dépenses de la personne âgée lui permettant de rester vivre à son domicile ou à payer le tarif de dépendance en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT (ASH)

Les personnes âgées résidant en Ehpad, en résidence autonomie ou en unité de soins de longue durée (USLD), qui rencontrent des difficultés pour payer l'intégralité de leur facture peuvent faire une demande d'ASH. Cette allocation est versée par le Conseil départemental.

LES PLANS CANICULES, GRAND FROID ET PANDÉMIE

Pour une meilleure protection des personnes en situation de fragilité et d'isolement, le CCAS a mis en place un registre sur lequel les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire. L'objectif de ce registre est

d'encourager et de permettre un contact périodique pour prévenir les situations à risque.

Des actions rapides et ciblées seront proposées :

- Un appel téléphonique
- Visites à domicile en cas d'urgence

LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Il s'agit d'un service du CCAS qui vous fait livrer à domicile des repas en liaison froide à réchauffer. Le service intervient le temps que vous le souhaitez, en fonction de vos besoins. Il offre un accompagnement de qualité, adapté aux besoins des Dionysiens, en priorité aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap ou aux personnes dans l'incapacité de se déplacer temporairement.

Une convention devra être signée entre le bénéficiaire et le CCAS. Le service vous apporte de quoi vous restaurer pour tous les jours de la semaine et sur toute l'année. Les repas sont livrés du lundi au vendredi, entre 11h30 et 13h30, la veille pour le lendemain.

Vous choisissez :

- Le nombre de repas dont vous souhaitez bénéficier dans la semaine,
- La composition de votre repas selon un menu proposé à l'avance (les régimes sont respectés)

Nos tarifs au 1^{er} janvier 2024

Nos tarifs varient selon vos ressources, il conviendra de présenter votre dernier avis d'imposition chaque année au CCAS. Les repas sont payables par chèque bancaire à chaque fin de mois au nom du Trésor Public après réception de votre facture.

<i>Ressources personne seule</i>	<i>Ressources couple</i>	<i>Tarif unitaire du repas</i>
Inférieur ou égal à 916 €	Inférieur ou égal à 1423 €	4.80 €
De 917 € à 1190 €	De 1424 € à 1833 €	6.50 €
De 1191 € à 1395 €	De 1834 à 2300 €	7.50 €
De 1396 € à 1595 €	De 2301 € à 2767 €	8.95 €
Supérieur à 1595 €	Supérieur à 2767 €	9.20 €

Tous les renseignements sur notre site internet
<https://www.saintdenisdellhotel.fr/le-portage-des-repas/>

UNE SOURCE DE CONSEIL

Pour prévenir l'avenir, nous pouvons aborder au CCAS :

Les mesures de protection judiciaire permettent de protéger votre proche

- La sauvegarde de justice : une mesure provisoire,
- La curatelle : une mesure d'assistance et de contrôle (le curateur fait « avec » la personne),
- La tutelle : une mesure de représentation (le tuteur « fait à la place de »).
- L'habilitation familiale : permet à un proche (parent, enfant, grand-parent, frère, sœur, époux(se), concubin(e), partenaire de Pacs) de représenter ou d'assister une personne pour assurer la sauvegarde de ses intérêts.

Directives anticipées : dernières volontés sur les soins en fin de vie

C'est une déclaration écrite que vous rédigez pour préciser vos souhaits liés à la fin de votre vie. Vous exprimez ainsi par avance votre volonté de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser des traitements ou actes médicaux. Ce document aide les médecins, le moment venu, à prendre leurs décisions sur les soins à donner si vous ne pouvez plus exprimer vos volontés (par exemple, du fait d'une maladie grave).

Désigner sa personne de confiance

Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut assurer les missions suivantes :

- Vous accompagner dans vos démarches d'ordre médical et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux avec votre accord
- Vous aider à prendre des décisions concernant votre santé et participer au recueil de votre consentement (par exemple, lors d'une campagne de vaccination)
- Vous aider à la connaissance et à la compréhension de vos droits.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permet plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, le médecin (ou l'équipe médicale) consulte en priorité la personne de confiance qui doit être en mesure de lui rendre compte de vos volontés.

Les directives anticipées peuvent également lui être confiées.

SE DIVERTIR

LA FÊTE DE LA ST-DENIS

Tous les Dionysiens de 70 ans et plus sont invités à venir partager courant octobre un repas organisé et offert par le CCAS.



LE MOIS SÉNIORIAL

Le mois d'octobre est dédié entièrement aux Dionysiens de 65 ans et plus. Un programme rempli d'activités culturelles, de loisirs, de préventions.



COLIS ET THÉ DANSANT

Tous les dionysiens de 70 ans et plus sont invités à un thé dansant et vin chaud au mois de décembre. C'est aussi l'occasion pour eux de retirer leur colis de Noël et d'échanger avec les élus.

LE DIONY'BUS

Le Diony'bus est un service de transport gratuit mis en place par la municipalité. Le Diony'bus vous emmène visiter, selon le programme, des lieux touristiques, insolites ou vous dépose simplement faire vos emplettes à Orléans.

VENEZ DÉJEUNER À L'ÉCOLE !

Le restaurant scolaire ouvre ses portes le 1^{er} vendredi de chaque mois aux séniors de 60 ans et plus pour partager un repas intergénérationnel avec les enfants !

8,50 €

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS DU MÉDICAL ET PARAMÉDICAL DIONYSIENS

Retrouvez l'annuaire des professionnels de santé de Saint-Denis-de-l'Hôtel, régulièrement mis à jour sur nos supports numériques :

- › **www.saintdenisdelhotel.fr**
- › **Application mobile Intramuros**



MEDADOM

Téléconsultez un médecin à la Pharmacie des Fontaines à Saint-Denis-de-l'Hôtel !

- › Munissez-vous de votre carte vitale et de votre carte bancaire.
- › Disponible sans rendez-vous.
- › Prise en charge par l'Assurance Maladie ; Tiers Payant accepté ; ordonnance délivrée si nécessaire.



LES SOINS NON PROGRAMMÉS - CPTS DE L'EST ORLÉANAIS

Votre médecin traitant n'est pas disponible dans les 24H ou vous êtes sans médecin traitant ? Depuis le 31 janvier 2022, des médecins généralistes du territoire assurent des permanences de soins non programmés du Lundi au Vendredi afin de favoriser l'accès aux soins.

Du lundi au vendredi , appelez dès 8h : **06 51 51 58 51**

CENTRE DE SOINS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE
POUR PERSONNES ÂGÉES (CMP)

 02 38 59 46 60

 1 boulevard des Chenats
45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel

ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

 02 38 49 51 00

 11 rue de la Masure
45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel

NUMÉROS UTILES

Santé	
Pompiers	18 ou 112
Police secours	17
Gendarmerie Jargeau	02 38 46 83 70
Samu	15
N° de secours pour personnes sourdes et malentendantes	114
SOS médecin	02 38 54 44 44
Centre anti-poison	02 47 64 64 64
Samu Social	115
Allô enfance maltraitée (n° vert)	119
Sida infos services (appel gratuit 24h/24 pour Téléphone fixe)	0800 840 800
Solidarité Femmes - Violences Femmes	3919
Numéro unique de signalement des discriminations	39 28
Stop Djihadisme	0 800 08 11 11
SOS viols	0800 05 95 95
Ambulances	
Croix Bleue 106 route d'Orléans - Darvoy	02 38 41 02 34
Ambulance Saint Paul – Fay-aux-Loges	02 38 45 01 12
Europe Ambulance 45 - Châteauneuf	02 38 58 56 28
Hôpital	
CHRU Orléans <i>14 avenue de l'Hôpital</i>	02 38 51 44 44
Cliniques	
Pôle santé ORELIANCE <i>555 Avenue Jacqueline Auriol – Saran</i>	0 826 22 15 15
L'Archette 83 rue Jacques Monod – Olivet	02 38 51 61 71
Divers	
EDF dépannage	02 38 58 58 01
GDF dépannage	02 38 58 44 31
Signalement de maltraitance animale	36 77

LES PERMANENCES DU PÔLE SOCIAL À SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL SUR RENDEZ-VOUS



Carsat Retraite
& Santé
au travail

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (CARSAT)

☎ 3960

✉ 30 Boulevard Jean Jaurès
45033 Orléans Cedex 1

LIEN SOCIAL & MÉDIATION

Cette association est spécialisée dans la médiation familiale : conflits familiaux, séparations, divorces, successions, prise en charge de personnes âgées. Un médiateur familial, professionnel qualifié diplômé d'état, vous accompagnera pour mettre en place des démarches en fonction de vos besoins.

☎ 02 38 76 02 87

lien-social-mediation@wanadoo.fr

LIEN SOCIAL & MÉDIATION



ACTIOM "MA COMMUNE, MA SANTÉ"

Le dispositif « Ma commune, Ma Santé » de l'association ACTIOM permet de proposer aux dionysiens une « mutuelle communale » aux tarifs négociés, pour ceux qui souhaite améliorer leur couverture santé.

☎ 06 45 79 11 02
www.macommunemasante.org



MISSION LOCALE DE L'ORLÉANAIS

Acteur du Service Public pour l'emploi, la MLO accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes RQTH) sortis du système scolaire, en construisant avec eux leurs parcours de vie vers l'autonomie professionnelle et sociale.

☎ 02 38 78 91 92
✉ 9 Boulevard de Verdun
45000 Orléans



SERVICE PÉNITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation permet au travailleur social de recevoir les personnes placées sous la main de la justice et de les accompagner sur le chemin de la réinsertion.

☎ 02 38 79 12 50
✉ 96 rue des Murlins
45000 Orléans



COALLIA



Coallia est une association nationale qui exerce une mission d'intérêt général. Accueillir, héberger, loger et accompagner : ces missions, Coallia les accomplit au quotidien auprès des publics les plus vulnérables. L'association sera présente sur la commune pour proposer un accompagnement global et juridique de proximité aux femmes et aux familles hébergées sur la commune.

☎ 02 36 99 43 37
www.coallia.org

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

30 Avenue du Stade

45550 SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL

☎ 02 38 46 83 40

✉ mairie.sdh@ville-saintdenisdelhotel.fr

Lundi 8h30 - 12h / 14h - 17h

Mardi 8h30 - 12h00 / Sur rendez-vous

Mercredi 8h30 - 12h / 14h - 17h

Jeudi 8h30 - 12h00 / Sur rendez-vous

Vendredi 8h30 - 12h00 / 14h00 - 15h30

Samedi 9h30 - 12h00

N° en cas d'urgence le week-end 06 07 81 70 98

MA CARTE D'IDENTITÉ À PORTÉE DE CLIC !

Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone : je crée un compte personnel sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : <http://predemande-cni.gouv.fr> et je saisis mon état civil et mon adresse.

J'imprime la pré-demande sans la signer ou je prends note du N° attribué, à défaut je vais récupérer le formulaire papier à ma mairie.

Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques et je prends rendez-vous avec l'une d'entre elles : Châteauneuf sur Loire, Chécy, St Jean de Braye, St Denis en Val, Sully sur Loire...

Je rassemble les justificatifs. Ce service est gratuit sauf si l'ancienne carte d'identité sécurisée ne peut être fournie, vous devrez alors vous acquitter d'un timbre fiscal de 25 €.

OÙ ACHETER UN TIMBRE FISCAL ÉLECTRONIQUE ?

En ligne : sur le site <http://timbres.impôts.gouv.fr> en payant avec votre carte bancaire. Ce service est simple, rapide et sécurisé.



Pour toutes vos démarches familiales, pensez à le déclarer à la Mairie :

- Une naissance
- Une adoption
- Un décès et la demande de concession
- Un mariage, un Pacs
- Un baptême civil



Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement !

Pour tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans

A la mairie de St Denis de l'Hôtel ou par internet www.mon.service-public.fr

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc

MON PERMIS DE CONDUIRE

Je peux effectuer mes démarches sans me rendre à la Préfecture. Je rassemble les justificatifs. J'obtiens une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS. »

Je me rends sur <http://permisdeconduire.ants.gouv.fr> et je me laisse guider.

MA CARTE GRISE

Je peux effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre à la préfecture. Je demande un duplicata en cas de perte, de vol ou de détérioration, changement d'adresse, changement de titulaire, déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <http://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées.

LE SICTOM

Pour gérer votre dossier (emménagement, déménagement, changement de situation, composteur, contrat professionnel), prenez un rendez-vous avec un agent du SICTOM. L'ensemble des tarifs et le planning des collectes sont à votre disposition sur le site :

<https://www.sictom-chateauneuf.fr/>

Vous pouvez également télécharger un document pour la mise en place d'un paiement en six fois.



*Centre Communal d'Action Sociale
Saint-Denis-de-l'Hôtel*

